

# Votre pharmacien peut faire + que vous ne le pensez, demandez-lui conseil !

J'ai une maladie grave telle que

diabète, thrombose,  
maladie auto-immune...

??



Un médicament biologique  
m'a été prescrit

Mon pharmacien m'accompagne :

La dispensation d'un médicament biosimilaire à la place du médicament de référence est possible dans certains cas

Un médicament aussi efficace et sûr mais moins cher pour le système de santé

Une meilleure garantie d'accès à un traitement disponible



Mon pharmacien m'informe et répond à mes questions